

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FÉVRIER 2020

L'An Deux Mille Vingt, le jeudi treize février à 20^H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M^{me} TAVERNIER.

Présents : M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M. CROUZET, M^{me} BESNARD, M. QUÉLENNEC, M^{me} TAVERNIER, M^{me} LOMMERT, M. PRIZE, M^{me} HUGUENIN, M^{me} COËTMEUR, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M^{me} ROBIN (arrivée à 20^H38).

Excusés : M. VALTON (pouv. à M^{me} COËTMEUR), M. LEDOS (pouv. à M. WALGER), M. HAMON (pouv. à M. LE SAUCE).

Absents : M^{me} BRIAND, M^{me} FANTOU, M. JOUAN, M^{me} BRETAUD, M. TESTARD.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu du jeudi 23 janvier 2020.

CAP À CITÉ

Présentation par les jeunes de Cap à Cité de leur projet pour l'année 2020.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 18).

Tenu par la Trésorerie Principale de Rennes Banlieue Est, le Conseil Municipal valide le Compte de Gestion 2019 du budget de la commune qui est en adéquation avec le Compte Administratif 2019 présenté par Madame le Maire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 17).

a) La section de Fonctionnement inscrit pour l'exercice des recettes nettes encaissées pour 2 736 539,05 € et des dépenses nettes réalisées à hauteur de 2 362 237,12 €. L'excédent de Fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à 374 301,93 €.

b) La section d'Investissement affiche pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 1 627 193,56 € et des recettes nettes à 1 397 030,61 €. La section présente un déficit de 230 162,95 € sur l'exercice 2019. Considérant l'excédent reporté, l'excédent de clôture de la section d'investissement 2019 s'élève à 180 517,78 €. Les restes à réaliser à reporter au budget 2020 s'élèvent à 825 232,37 € en dépenses.

c) Le solde d'exécution des deux sections cumulées pour l'exercice 2020 s'inscrit, en positif, pour 554 819,71 €.

Le compte administratif est adopté par le Conseil Municipal, tel que présenté ci-dessus.

(M^{me} LE MEN, Maire, ne participe pas au vote du Compte Administratif).

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 18).

Constatant le résultat du Compte Administratif 2019 qui présente un excédent cumulé de 554 819,71 € (soit un excédent de Fonctionnement de 374 301,93 € et un excédent d'Investissement de 180 517,78 €), le Conseil Municipal décide d'affecter, au Budget Primitif 2020, la somme de 374 301,93 € en excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'Investissement C/1068) et de reporter la somme de 180 517,78 € en excédent d'Investissement reporté (recettes d'Investissement

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2019

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 18).

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 08 décembre 2006 et en application des dispositifs de l'article L. 2196-3 du Code de la Commande Publique, la Commune doit publier la liste des marchés conclus l'année précédente.

Le Conseil Municipal prend acte de la liste telle que définie ci-dessous.

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2019
Arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
en date du 08 décembre 2006
pris en application du décret 2016 – 360 du 25 mars 2016 – article 107

Objet du marché	Lot	Attributaire	Montant
Bâtiment périscolaire	5 - Couverture métallique et tuiles de verre	BILHEUDE	150 000 € HT
	12 - Plomberie	SOPEL	110 000 € HT
TOTAL	360 000 € HT soit 312 000 € TTC		
Extension Complexe Sport de la Duchesse Anne - Court couvert de tennis et Club House Maîtrise d'œuvre		Agence d'architecture LOUVEL VITRÉ – 35	Taux de rémunération 11,97 % du montant des travaux
Impression et livraison des supports de communication		Imprimerie Hauts de Vilaine CHÂTEAUBOURG 35	9 329,00 € HT soit 11 194,80 € TTC annuel pour une période d'un an renouvelable 2 fois une année (3 ans maximum)
AD'AP Aménagement accessibilité groupe scolaire Gérard Philipe		LEHAGRE MELESSE – 35	53 500 € HT soit 64 200 € TTC
Fibre optique - Mise en réseau des bâtiments communaux	Lot 1 – Déploiement de mise en service de la Fibre Optique	CONNEXS CESSON SEVIGNÉ 35	13 339,15 € HT soit 16 006,98 € TTC (Forfait : 10 523,56 € + bons de commande : 2 815,59 €)
	Lot 2 – Déploiement et mise en service de l'infrastructure réseau (switches)	TERTRONIC IFFENDIC – 35	19 650 € HT soit 23 580 € TTC d'investissement + 5 700 € HT de fonctionnement pour 5 ans (garantie – maintenance)
Organisation et gestion du Centre de Loisirs Educatif, du Teen's Club et de l'Espace Jeunes –		Francas d'Ille-et-Vilaine RENNES - 35	127 647 € TTC dont 5 111 € d'option annuel pour une période de 2 ans renouvelable 2 fois une année (4 ans maximum)

Prestataire des Temps d'Accueil Périscolaire			
Fibre – Opérateurs de VOIP, d'accès Internet, de lignes analogiques et de téléphonie mobile	Lot 1 – Voix sur IP (VoIP ou Centrex-IP), accès Internet et lignes analogiques	ADISTA MAXÉVILLE - 24	27 649,68 € HT soit 33 179,62 € TTC pour une période de 2 ans renouvelable 2 fois par période d'un an
	Lot 2 – Téléphonie mobile	SFR Business PARIS – 35	4 421,70 € HT soit 5 306,04 € TTC pour une période de 2 ans renouvelable 2 fois par période d'un an
AD'AP Bâtiments communaux	Lot unique	Groupement d'entreprises BOUCHARD-ISODECOR-PLANTIN représenté par BOUCHARD MONTGERMONT - 35	68 200 € HT soit 81 840 € TTC

ESPACES NATURELS SENSIBLES – NOMINATION DU SITE LABELLISÉ

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 18).

Le Conseil Municipal nomme officiellement le site labellisé "Espaces Naturels Sensibles du Département" : **"Les Prairies d'Olivet"**.

TERRITOIRES – MANDAT D'ÉTUDES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

SYRENOR – ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

INFORMATION

- ▶ Permanences des élections municipales

AFFICHE LE :
RETIRO LE :

MONTGERMONT, le 18 février 2020

**Le Maire,
Brigitte LE MEN**

